

N° du film :157358

Version : 3

2001-02-02

Entente/Contrat : --

## LE ROI DANSE

**GENRE** : Drame musical

### **RÉSUMÉ :**

Lully, âgé, se remémore son illustre carrière à la cour de Louis XIV. Il y est entré en 1653 alors qu'il avait 20 ans et que le roi en avait 14. La régence, exercée par Anne d'Autriche et le cardinal Mazarin, coupait les ailes au jeune monarque. Lully le révélera à lui-même en composant des musiques et en créant des chorégraphies qui le mettront en valeur. Louis lui confiera : « Je ne suis roi que sur scène ». À la mort de Mazarin en 1661, le moment est venu pour Louis de prendre les rênes du pouvoir. À sa mère qui s'en offusque, il rétorque : « Vous savez mes volontés, c'est à vous maintenant de les exécuter ». Lully continue de composer des œuvres à la gloire du « dieu de la vie et de la lumière ». Louis rêve de faire construire, à Versailles, un château « à faire pâlir les étoiles ». C'est à cette époque que Molière entre à la cour. En 1664, Louis doit prendre position concernant la « poésie licenciée » de Molière. Sur l'initiative de Conti et l'appui de la reine-mère, Louis, afin de satisfaire la « coterie des dévots », refuse son *imprimatur* à Tartuffe. De son côté, Lully, accusé du meurtre d'un page, encourt une vive réprimande du Roi-Soleil qui n'apprécie guère les « sodomites ». Au musicien qui se disculpe, il lance : « Mesure ta chance à l'aune de ton talent ». En 1670, Molière et Lully pondent une pièce musicale qui ravit le souverain. Il félicite le Français : « Votre sens de la satire est sans égal » et ignore le Florentin d'origine. Le roi ne danse plus. Lully lui propose d'écrire un opéra... sans recourir à Molière. Lors de la représentation, l'ennui royal est à son comble. Retour sur Lully, âgé — « Le roi ne veut plus de moi, de ma musique ».

### **MOTIFS :**

Bien qu'il ait pris des libertés avec des événements et des dates historiques, Corbiau (Le Maître de musique et Farinelli) montre avec magnificence que « la musique de Lully a régné sur la France comme Louis a régné sur l'Europe ». Cependant quelques images risquent de troubler de jeunes enfants d'où l'indication accolée au visa général.

**CLASSEMENT** : Visa général

**INDICATION(S)** : Déconseillé aux jeunes enfants

01 mars 2001

Janick Belleau  
Présidente du jury d'examen